



Assemblée Nationale
Yvan Lachaud
Groupe Nouveau Centre
Casier de la Poste - Palais Bourbon
75355 Paris 07 SP

Les Lilas le 2 février 2012

Monsieur le Président,

Le gouvernement a choisi de ménager différents titres au sein du projet de loi « *relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique* » qui doit être examiné par votre Assemblée dans les tous prochains jours, afin d'y introduire diverses dispositions par amendements au projet déjà présenté à la consultation des conseils supérieurs de la Fonction publique (à l'Etat, à la Territoriale et à l'Hospitalière) et ce, y compris après les débats et le vote du Sénat.

Les négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique sont actuellement en cours, les propositions gouvernementales relevant de l'axe 4 du protocole relatif à l'accès des femmes à l'encadrement supérieur ne nous ont été transmises qu'aujourd'hui.

C'est dans ces conditions que le gouvernement proposera, très prochainement, des amendements au titre II de la loi ANT « *relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et à la lutte contre les discriminations* » qui ne comporte jusqu'à présent qu'un seul article.

Les organisations syndicales auront donc manqué du temps nécessaire pour débattre avec le Ministre et ensuite, en leur sein, des objectifs des mesures envisagées comme pour apprécier les moyens proposés, leur portée et les effets qui pourraient en résulter.

Ce sujet majeur mériterait un réel débat entre le Ministre de la Fonction publique et les organisations syndicales permettant de vraies dispositions législatives. Il nous est donc apparu important de porter à votre connaissance les conditions actuelles de la négociation.

Nos organisations sont disponibles pour approfondir les échanges en cours et pensent que le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique est un enjeu majeur qui mérite mieux. Il pourrait constituer un des premiers travaux de la prochaine législature.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Denis
LEFEBVRE
CFTC

Vincent
HACQUIN
CGC

Jean-Marc
CANON
CGT

Bernadette
GROISON
FSU

Thi-Trinh
LESCURE
Solidaires



Assemblée Nationale
Jean Marc Ayrault
Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche
Casier de la Poste - Palais Bourbon
75355 Paris 07 SP

Les Lilas le 2 février 2012

Monsieur le Président,

Le gouvernement a choisi de ménager différents titres au sein du projet de loi « *relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique* » qui doit être examiné par votre Assemblée dans les tous prochains jours, afin d'y introduire diverses dispositions par amendements au projet déjà présenté à la consultation des conseils supérieurs de la Fonction publique (à l'Etat, à la Territoriale et à l'Hospitalière) et ce, y compris après les débats et le vote du Sénat.

Les négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique sont actuellement en cours, les propositions gouvernementales relevant de l'axe 4 du protocole relatif à l'accès des femmes à l'encadrement supérieur ne nous ont été transmises qu'aujourd'hui.

C'est dans ces conditions que le gouvernement proposera, très prochainement, des amendements au titre II de la loi ANT « *relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et à la lutte contre les discriminations* » qui ne comporte jusqu'à présent qu'un seul article.

Les organisations syndicales auront donc manqué du temps nécessaire pour débattre avec le Ministre et ensuite, en leur sein, des objectifs des mesures envisagées comme pour apprécier les moyens proposés, leur portée et les effets qui pourraient en résulter.

Ce sujet majeur mériterait un réel débat entre le Ministre de la Fonction publique et les organisations syndicales permettant de vraies dispositions législatives. Il nous est donc apparu important de porter à votre connaissance les conditions actuelles de la négociation.

Nos organisations sont disponibles pour approfondir les échanges en cours et pensent que le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique est un enjeu majeur qui mérite mieux. Il pourrait constituer un des premiers travaux de la prochaine législature.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

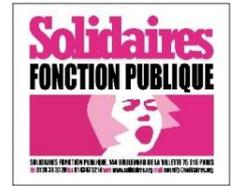
Denis
LEFEBVRE
CFTC

Vincent
HACQUIN
CGC

Jean-Marc
CANON
CGT

Bernadette
GROISON
FSU

Thi-Trinh
LESCURE
Solidaires



Assemblée Nationale
Christian Jacob
Groupe UMP
Casier de la Poste - Palais Bourbon
75355 Paris 07 SP

Les Lilas le 2 février 2012

Monsieur le Président,

Le gouvernement a choisi de ménager différents titres au sein du projet de loi « *relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique* » qui doit être examiné par votre Assemblée dans les tous prochains jours, afin d'y introduire diverses dispositions par amendements au projet déjà présenté à la consultation des conseils supérieurs de la Fonction publique (à l'Etat, à la Territoriale et à l'Hospitalière) et ce, y compris après les débats et le vote du Sénat.

Les négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique sont actuellement en cours, les propositions gouvernementales relevant de l'axe 4 du protocole relatif à l'accès des femmes à l'encadrement supérieur ne nous ont été transmises qu'aujourd'hui.

C'est dans ces conditions que le gouvernement proposera, très prochainement, des amendements au titre II de la loi ANT « *relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et à la lutte contre les discriminations* » qui ne comporte jusqu'à présent qu'un seul article.

Les organisations syndicales auront donc manqué du temps nécessaire pour débattre avec le Ministre et ensuite, en leur sein, des objectifs des mesures envisagées comme pour apprécier les moyens proposés, leur portée et les effets qui pourraient en résulter.

Ce sujet majeur mériterait un réel débat entre le Ministre de la Fonction publique et les organisations syndicales permettant de vraies dispositions législatives. Il nous est donc apparu important de porter à votre connaissance les conditions actuelles de la négociation.

Nos organisations sont disponibles pour approfondir les échanges en cours et pensent que le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique est un enjeu majeur qui mérite mieux. Il pourrait constituer un des premiers travaux de la prochaine législature.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

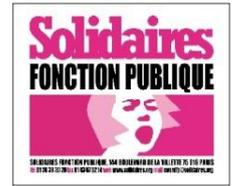
Denis
LEFEBVRE
CFTC

Vincent
HACQUIN
CGC

Jean-Marc
CANON
CGT

Bernadette
GROISON
FSU

Thi-Trinh
LESCURE
Solidaires



Assemblée Nationale
Roland Muzeau
Groupe Gauche Démocrate et Républicaine
Casier de la Poste - Palais Bourbon
75355 Paris 07 SP

Les Lilas le 2 février 2012

Monsieur le Président,

Le gouvernement a choisi de ménager différents titres au sein du projet de loi « *relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique* » qui doit être examiné par votre Assemblée dans les tous prochains jours, afin d'y introduire diverses dispositions par amendements au projet déjà présenté à la consultation des conseils supérieurs de la Fonction publique (à l'Etat, à la Territoriale et à l'Hospitalière) et ce, y compris après les débats et le vote du Sénat.

Les négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique sont actuellement en cours, les propositions gouvernementales relevant de l'axe 4 du protocole relatif à l'accès des femmes à l'encadrement supérieur ne nous ont été transmises qu'aujourd'hui.

C'est dans ces conditions que le gouvernement proposera, très prochainement, des amendements au titre II de la loi ANT « *relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et à la lutte contre les discriminations* » qui ne comporte jusqu'à présent qu'un seul article.

Les organisations syndicales auront donc manqué du temps nécessaire pour débattre avec le Ministre et ensuite, en leur sein, des objectifs des mesures envisagées comme pour apprécier les moyens proposés, leur portée et les effets qui pourraient en résulter.

Ce sujet majeur mériterait un réel débat entre le Ministre de la Fonction publique et les organisations syndicales permettant de vraies dispositions législatives. Il nous est donc apparu important de porter à votre connaissance les conditions actuelles de la négociation.

Nos organisations sont disponibles pour approfondir les échanges en cours et pensent que le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique est un enjeu majeur qui mérite mieux. Il pourrait constituer un des premiers travaux de la prochaine législature.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

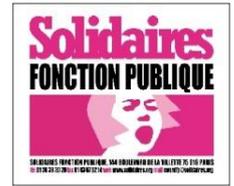
Denis
LEFEBVRE
CFTC

Vincent
HACQUIN
CGC

Jean-Marc
CANON
CGT

Bernadette
GROISON
FSU

Thi-Trinh
LESCURE
Solidaires



Assemblée Nationale
Pierre Morel-A-l'Huissier
Groupe UMP
Casier de la Poste - Palais Bourbon
75355 Paris 07 SP

Les Lilas le 2 février 2012

Monsieur le Député,

Le gouvernement a choisi de ménager différents titres au sein du projet de loi « *relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique* » qui doit être examiné par votre Assemblée dans les tous prochains jours, afin d'y introduire diverses dispositions par amendements au projet déjà présenté à la consultation des conseils supérieurs de la Fonction publique (à l'Etat, à la Territoriale et à l'Hospitalière) et ce, y compris après les débats et le vote du Sénat.

Les négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique sont actuellement en cours, les propositions gouvernementales relevant de l'axe 4 du protocole relatif à l'accès des femmes à l'encadrement supérieur ne nous ont été transmises qu'aujourd'hui.

C'est dans ces conditions que le gouvernement proposera, très prochainement, des amendements au titre II de la loi ANT « *relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et à la lutte contre les discriminations* » qui ne comporte jusqu'à présent qu'un seul article.

Les organisations syndicales auront donc manqué du temps nécessaire pour débattre avec le Ministre et ensuite, en leur sein, des objectifs des mesures envisagées comme pour apprécier les moyens proposés, leur portée et les effets qui pourraient en résulter.

Ce sujet majeur mériterait un réel débat entre le Ministre de la Fonction publique et les organisations syndicales permettant de vraies dispositions législatives. Il nous est donc apparu important de porter à votre connaissance les conditions actuelles de la négociation.

Nos organisations sont disponibles pour approfondir les échanges en cours et pensent que le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique est un enjeu majeur qui mérite mieux. Il pourrait constituer un des premiers travaux de la prochaine législature.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre considération distinguée.

Denis
LEFEBVRE
CFTC

Vincent
HACQUIN
CGC

Jean-Marc
CANON
CGT

Bernadette
GROISON
FSU

Thi-Trinh
LESCURE
Solidaires